

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29 août 2016	16h53	16.155	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : André Frutschi	Lié à (facultatif) : ad
----------------------------	----------------------------

Titre : Pour un partenariat public-privé dans la Société ARESA (Aéroport régional des Eplatures SA)

Contenu :

Le Conseil d'État est prié de soumettre un rapport au Grand Conseil en lien avec une éventuelle privatisation partielle de la Société ARESA (aujourd'hui à 100% en mains publiques), ceci en concertation avec les actionnaires actuels. À ce jour, les seuls actionnaires de cette société sont l'État, la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Ville du Locle.

Pour maîtriser le développement futur de cette infrastructure d'intérêt cantonal, cette privatisation partielle ne devrait pas dépasser les 49% du capital-actions qui s'élève à 2'500'000 francs au 18 août 2016.

Développement (obligatoire) :

ARESAs ne peut actuellement pas fonctionner avec ses seules recettes propres. Les trois collectivités publiques versent annuellement une subvention qui s'élevait, pour l'année 2015, à :

64'050 francs pour la Ville du Locle,

201'450 francs pour la Ville de La Chaux-de-Fonds,

100'000 francs pour l'État de Neuchâtel.

À ceci s'ajoutent plusieurs cautionnements pour des montants empruntés par ARESAs pour le développement de ses infrastructures.

La situation financière de ces trois collectivités, propriétaires d'ARESAs, est mauvaise ou précaire. Une privatisation partielle permettrait de récupérer des montants non négligeables.

Les utilisateurs de cet aéroport – sociétés commerciales, associations, privés et autres – devraient montrer un certain intérêt pour contribuer à la pérennité de cette importante structure et contribuer à l'élaboration de cette privatisation partielle.

Une collaboration entre les divers partenaires devrait également permettre de trouver des pistes pour diminuer le déficit à combler, par exemple en augmentant les taxes d'atterrissage qui peuvent être qualifiées de raisonnables aujourd'hui.

Position du Conseil d'État :

Le Conseil d'État juge l'idée d'un partenariat public-privé dans la société ARESAs intéressante. Une réflexion étant actuellement menée par la société sur l'avenir de l'aéroport, la piste du PPP sera évaluée, que ce soit sous l'angle du capital ou sous l'angle du fonctionnement. Toutefois, le Conseil d'État recommande le rejet de la motion. En effet, l'outil n'est pas approprié, ARESAs étant une société indépendante, dans laquelle l'État est fortement minoritaire et dont les décisions stratégiques ne font pas l'objet de décisions du Grand Conseil. Un suivi de situation pourrait être thématiqué le moment venu dans le cadre de la sous-commission de gestion du département.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

André Frutschi

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Fabien Fivaz	Laurent Kaufmann	Gilbert Hirschy
Daniel Ziegler	Diego Fischer	Martha Zurita